



Ville de  
**WARWICK**  
la FLEUR des Bois-Francis

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 6 février 2023 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1. Demande de l'entreprise Garage Yvon Bolduc inc. (2023/01) :**

Demande de l'entreprise Garage Yvon Bolduc inc., représentée par monsieur Martin Bolduc, président, concernant l'immeuble situé au 118, rue Saint-Louis, lot 4 906 398 et ayant pour objet si elle était accordée, de régulariser le bâtiment avec une marge de recul latérale du côté nord de 0,4 mètre contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 6 février 2023 ou soit par courriel [directiongenerale@villedewarwick.quebec](mailto:directiongenerale@villedewarwick.quebec), et ce, avant le 6 février 2023.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

**Karine Larose,  
Greffière**